



## DCT - Droit - contrats - territoire

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DCT - Droit - contrats - territoire. 2010, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02034192

**HAL Id: hceres-02034192**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034192>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

EA « Droits, Contrats et Territoires »

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Lyon 2

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

EA « Droits, Contrats et Territoires »

sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université Lyon 2

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



## Unité

**Nom de l'unité :** L'EA « Droits, Contrats et Territoires » est née de la fusion de deux EA  
EA n° 4159 « Droit comparé et international des affaires », dirigée par Mme Marie-Christine PIATTI  
EA n° 3725, « Droit, Libertés et Territoires », dirigée par Mme Edith JAILLARDON.

**Label demandé :** EA

**N° si renouvellement :**

**Nom du directeur :** Mme Edith JAILLARDON  
Mme Marie-Christine PIATTI

## Membres du comité d'experts

**Président :**

M. Michel TROPER, Université Paris 10, Nanterre

**Experts :**

Mme Sophie ROBIN-OLIVIER, Université Paris 10, Nanterre

M. Jean-Claude NEMERY, Université de Reims

M. Frédéric LAMBERT, Université de Rennes

M. Jean-Baptiste RACINE, Université de Nice

## Représentants présents lors de la visite

**Délégué scientifique représentant de l'AERES :**

M. François SAINT-BONNET

**Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :**

Mme la vice-présidente chargée de la recherche de l'université de Lyon 2



# Rapport

## 1° • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le comité s'est rendu à l'Université de Lyon 2, le 27 janvier 2010, où il a tenu une réunion à laquelle participaient les responsables des équipes, la vice-présidente chargée de la recherche de l'université de Lyon II, le doyen de la faculté de droit et les chercheurs des deux équipes existant jusqu'à la fusion. Puis, le comité a reçu les doctorants, hors de la présence des enseignants-chercheurs.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Les caractères les plus marquants sont la taille réduite et l'isolement. La nouvelle EA sera la seule équipe de recherche de la faculté de droit, elle-même petite et marginale au sein de l'université de Lyon 2, alors que les ressources en personnel et en bibliothèques se trouvent à la faculté de droit de Lyon 3. Les locaux et l'accès à la documentation sont dramatiquement insuffisants.

- Equipe de Direction :

Mme Edith Jaillardon

Mme Marie-Christine Piatti

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

EA n° 4159 « Droit comparé et international des affaires »,

L'équipe est passée en 2007 du statut de JE à celui d'EA.

Effectifs :

6 professeurs (5 privatistes et 1 publiciste) 5 maîtres de conférences (8 au 30 juin 2009). Il semble que les effectifs ont beaucoup varié, mais qu'ils seraient plus stables à présent.

EA n° 3725, « Droit, Libertés et Territoires

Effectifs et moyens

3 professeurs et 9 maîtres de conférences. Dans cette équipe aussi, les effectifs ont beaucoup varié.



	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	13+ 14	24
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)		0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	23 + 23	35
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9 + 10	19

NB : dans la colonne Bilan, le 1<sup>er</sup> chiffre correspond à l'EA 3725, le 2<sup>ème</sup> à l'EA 4529

## 2° • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Les transformations paraissent propres à donner à la recherche une cohérence plus grande : les chercheurs en science politique étant associés à une UMR de Lyon, tandis que les juristes publicistes, historiens du droit et privatistes de Saint Etienne se regroupent et sont rejoints par des juristes de Lyon.

- Points forts et opportunités :

- Qualité des chercheurs ;
- Meilleure cohérence grâce au regroupement des deux équipes.

- Points à améliorer et risques :

- Manque de moyens en locaux et en personnel ;
- Recrutement des nouveaux enseignants - chercheurs en fonction des impératifs de la recherche et pas seulement des impératifs pédagogiques ;

- Recommandations au directeur de l'unité :

- Meilleure coopération avec Lyon3.



- Données de production :

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	17
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/ (N1+N2)]	0,7
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	8 + 2
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

### 3° • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

EA n° 4529 « Droit, Propriété, Contrat »,

On note surtout deux colloques sur l'acculturation en droit des affaires, réalisés en collaboration avec l'université de Montréal, le premier ayant donné lieu à la publication d'un ouvrage en 2007, qui est une incontestable réussite.

En revanche, en ce qui concerne le thème des contrats, qui figure pourtant dans le titre même de l'équipe, force est de constater que le bilan de l'équipe est faible.

EA n° 3725, « Droit, Libertés et Territoires »

La recherche a été menée autour de 3 axes (administration des territoires, justice et régulation des conflits, libertés publiques et droits fondamentaux).

L'EA participe à un réseau d'étude nommé RENTI (réseau d'étude sur les normes transfrontalières et inter-territoriales). Ce réseau réunit des chercheurs de 4 universités: Pau, Madrid, Louvain et Lyon II. Il a publié 3 ouvrages chez Bruylant depuis sa création en 2004. Un colloque international est prévu à Lyon au printemps 2010 (le thème est déterminé mais sans que la date soit encore fixée au mois de janvier). Mais ce réseau n'est pas piloté par le centre et n'associe qu'un petit nombre de ses membres, voire un seul d'entre eux.

S'agissant du 3ème axe (libertés publiques et droits fondamentaux), on note que deux membres de l'équipe participent à la recherche menée par le GRIDAUH sur le droit au logement (DALO), qui associe 5 centres de recherche répartis dans toute la France, en plus du centre DLT de Lyon I. Mais cette recherche n'est pas pilotée par l'équipe.

Les membres publient à titre individuel mais il y a peu d'activités de recherche collective ou d'organisations de manifestations scientifiques (Colloques ou journées d'études). Il n'est fait mention dans le rapport ni de contrats de recherche, ni de réponses à des appels d'offre. Son intégration à l'environnement tant régional, sous la forme de partenariat avec des institutions reconnues ou de l'insertion dans le tissu local, que national se révèle fragile voire inexistant. Quant à l'échelle internationale, aucune visibilité de l'E.A n'apparaît, hormis de rares participations individuelles à quelques colloques.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Non documenté.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Non documenté.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Non documenté.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Non documenté.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

Non documenté.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Il y a des recherches individuelles de grande qualité mais pas de véritable ligne directrice et peu de partenariats institutionnalisés.

Les doctorants sont associés aux travaux mais se plaignent du manque de moyens et des difficultés d'accès aux bibliothèques et aux bases de données sur internet.

- **Appréciation sur le projet :**

Projet commun 2011-2014

La nouvelle équipe annonce quatre axes de recherche :

Les territoires. Ce projet prolonge les études antérieures sur la coopération transfrontière et constitue un point fort mais il n'y a pas d'annonce précise au delà du printemps 2010. Du côté du droit privé, des relations privilégiées ont été nouées avec l'Université de Montréal, associant principalement des chercheurs en droit privé, sur des thématiques de droit des affaires. Cette relation et les colloques réguliers dans chacune des universités partenaires ont été mentionnés lors de la visite et relèvent d'un « projet de réseau transatlantique : Droit, entreprise et risques ». Il s'y ajoute un projet sur le droit de l'environnement, sans davantage de précisions.

Les droits fondamentaux. Outre des travaux individuels, sont prévus un colloque consacré aux « moyens de contrôle utilisés pour la protection des droits fondamentaux » et une recherche collective sur le droit au logement, qui s'inscrit dans le cadre du GRIDAUH, déjà mentionné.





La complexité du droit. Les travaux ne porteraient en réalité pas sur la notion même de complexité, qui ne serait « qu'une étude de plus », mais au contraire sur l'objectif de simplification. Les méthodes que l'équipe se propose de mettre en œuvre laissent perplexes. Il s'agirait de poser à chacun la question « qu'est ce que c'est pour vous » ? On ne précise ni les destinataires de la question, ni le type de leçons susceptibles d'être tirées des réponses.

Les nouveaux modèles propriétaires à l'aube du XXIème siècle. Il s'agit notamment de « revisiter » les relations entre la propriété et le contrat. L'idée est d'étudier la propriété, et en particulier la propriété intellectuelle, à travers le prisme du contrat (et ainsi de revisiter le contrat confronté à la propriété). La thématique est dans ce sens intéressante, mais mériterait d'être affinée tant les liens entre contrat et propriété sont potentiellement nombreux.

- **Conclusion :**

La visibilité nationale ou internationale est faible à l'exception de deux ou trois domaines (la coopération transfrontières, le droit au logement) et des recherches individuelles.

La recherche souffre évidemment du manque de moyens en personnel, en locaux, en documentation. Les recrutements sont faits avant tout en fonction des besoins pédagogiques et non en vue d'assurer une meilleure complémentarité ou une meilleure cohésion au sein des équipes de recherche. S'agissant d'une petite faculté, il n'y a qu'un spécialiste par matière et l'établissement a connu une rotation relative rapide de son personnel enseignant.

On peut cependant espérer que la fusion des deux équipes incite l'université à accroître son aide et que l'arrivée d'une nouvelle génération d'enseignants de grande qualité conduise à des rapprochements avec Lyon 3, à l'image de l'ED commune.

### **EA DCT - Droit - Contrats - Territoire**

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	B	B	C	C

Lyon, le 19 avril 2010

Réponse de la présidence de l'université Lumière-Lyon2 au rapport du comité d'experts de l'unité Droits, contrats, territoires- DCT (fusion des EA 4159 « Droit comparé et international des affaires- DCIA, et EA 3725 « Droit, Libertés et Territoires »- DLT)

Réf. : EVAL-0691775E-S2110044174-UR DCT

Monsieur le Directeur de la section des unités,

Nous avons pris connaissance du rapport du comité d'experts sur l'unité « Droits, Contrats et Territoires », issue de la fusion des EA DCIA et DLT, et l'avons transmis au directeur et à la directrice des deux EA actuelles, noyau de la future EA unifiée, dont la réponse est jointe à ce courrier.

Une première remarque est à faire sur la dénomination de la première EA ; en effet l'intitulé « Droit, Propriété, Contrat » n'ayant pas été retenu par le ministère au moment de l'habilitation à deux ans, l'unité a conservé le nom qui était le sien de « Droit comparé et international des affaires » (DCIA), sous lequel nous la désignerons dans cette réponse.

En ce qui concerne le bilan des deux EA, tout en relevant la qualité des chercheurs et des travaux individuels, le comité se montre surtout sensible aux difficultés rencontrées par les deux équipes pendant le quadriennal qui s'achève, difficultés qui ont motivé le projet de fusion au sein d'une nouvelle EA. Il relève ainsi la faiblesse de la recherche collective et du pilotage de la recherche, la modestie de l'intégration régionale et nationale de l'équipe, qui a pour conséquence le déficit d'activités contractuelles et de partenariats institutionnels, enfin il constate, hormis l'appartenance à un réseau international (pour DLT) et la collaboration solide avec l'université de Montréal (pour DCIA), une visibilité internationale trop réduite.

Consciente de ces difficultés, l'université Lumière-Lyon2 a appuyé le projet de fusion des deux équipes au sein d'une nouvelle unité. Cette fusion ne résoudra pas tous les problèmes mais elle permettra à la recherche en droit à Lyon2 de disposer de forces plus conséquentes, qui lui permettront de construire une politique de recherche dynamique, de piloter des projets et de s'ouvrir à de nouveaux partenariats, notamment avec l'université Jean Moulin-Lyon3.

Le comité considère que la nouvelle unité se caractérise par sa taille réduite et son isolement. Ce jugement doit être relativisé : avec 24 membres enseignants-chercheurs et une cinquantaine de doctorants, l'unité est certes de taille modeste, mais comparable à des unités de même type sur le site de Lyon-Saint Etienne ; on peut attendre un effet positif, en termes d'émergence de projets, du regroupement des forces au sein d'une unité unique. Par ailleurs, cette unité – et c'est tout l'enjeu de ce quadriennal – devra travailler à nouer des collaborations au sein de l'établissement et avec les unités de droit du site, en particulier avec Lyon3. Dans le cadre de la politique scientifique d'établissement, l'unité a les moyens de s'intégrer dans les axes du quadriennal, par des collaborations avec des unités de sociologie, de sciences politiques ou d'histoire autour de questions de santé, de diversité, de laïcité, de propriété intellectuelle, de régulation, qui sont autant de questions vives dans lesquelles la dimension juridique est de première importance.

Enfin, s'il est certain que la faculté de Droit et Sciences politiques de l'université Lyon2 ne peut rivaliser avec de grosses facultés d'universités parisiennes, ni même avec la faculté de Lyon3, elle comporte



SERVICE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE ET DES ÉCOLES DOCTORALES

Campus Berges du Rhône - 86 rue Pasteur - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 76 - Télécopie : +33 (0)4 37 28 04 48

recherche@univ-lyon2.fr - <http://www.univ-lyon2.fr>

cependant un nombre non négligeable d'étudiants (plus de 4000 étudiants, dont 2 400 étudiants en droit), et un large éventail de masters (recherche et professionnel) en droit privé et public (250 étudiants au niveau M2).

Le comité relève enfin la difficulté de stabiliser les enseignants-chercheurs ; consciente de ce problème, l'université a toujours soutenu la faculté en termes de poste, avec notamment le redéploiement d'un poste de PR en droit public pour la campagne 2010 (les 30 enseignants-chercheurs juristes, privatistes ou publicistes, seront regroupés pour l'essentiel dans la future EA).

Pour l'université Lyon2, plus que les faiblesses du contrat qui se termine, comptent les projets engagés pour le prochain contrat. L'établissement accompagnera l'unité dans sa restructuration et veillera à ce qu'elle mette en place les conditions nécessaires à son évolution, en termes de structures de gouvernance, de renouvellement de la direction, d'encadrement des doctorants, de mise en place de projets collectifs et de pilotage de la recherche. En échange, l'établissement améliorera les moyens dont dispose l'unité, notamment en termes de locaux et de documentation. Ce dernier point ne pourra se faire que dans le cadre d'une politique de site. Les excellentes relations existant entre l'université Lyon2 et ses partenaires universitaires du site, les universités Lyon3 et Saint Etienne, constituent une opportunité de collaborations dont la recherche en droit a besoin et dont l'unité aura à tirer profit.

Nous remercions le comité pour la qualité de son rapport et nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux

André TIRAN

Président de l'université Lumière-Lyon2

*Po/er par délégation*

La Vice-Présidente  
Chargée de la recherche

N FOURNIER

## Éléments de réponse adressés aux experts de l'AERES

### Réponse au rapport de l'AERES sur la future unité « Droits, Contrats et Territoires », issue de la fusion des unités « Droit comparé et international des affaires » (EA 4159) et « Droits, Libertés et Territoires » (EA 3725)

Après la lecture du rapport d'évaluation relatif aux EA n°3725 « *Droits, Libertés et Territoires* » et n°4159 « *Droit comparé et international des affaires* », et de la future unité « *Droits Contrats et Territoires* », nous désirons apporter les éléments d'information suivants.

#### **1- Equipe EA n°4159 « Droit comparé et international des affaires »**

Veuillez noter qu'après le retrait de Madame Marie-Christine Piatti, Monsieur Jean-Louis Navarro assure désormais la direction de l'équipe.

Une erreur matérielle s'est glissée au sujet de l'appellation de cette équipe qui n'est pas « *Droit, propriété, contrat* » mais « *Droit comparé et international des affaires* ». Cette erreur s'explique par le fait que lors de l'évaluation à mi-parcours en 2009 le nouvel intitulé « *Droit, propriété, contrat* », qui avait été proposé par la directrice, n'a pas été retenu officiellement par le Ministère. Notre équipe continue donc à s'appeler EA n°4159 DCIA pour le Ministère et ce jusqu'au 31/12/2010.

Au sujet de la remarque soulignant la faiblesse des travaux centrés sur le thème du contrat. Ce thème a, depuis l'origine de l'EA – alors que la recherche en droit privé n'était encore à la FDSP qu'à l'état embryonnaire, animée par un petit groupe d'individualités – constitué un pôle fédérateur ayant permis une production scientifique intéressante, tant en terme de publications que de manifestations académiques. Il est cependant exact qu'au fil du temps, le thème du contrat n'a plus été l'axe central de la nouvelle équipe, sans qu'il n'est jamais été abandonné tout à fait. D'ailleurs l'un des thèmes de recherche présenté dans le cadre des activités de la future équipe unifiée aborde des problématiques liées au droit des contrats (voir *infra* n°3-2-3).

Nous tenons enfin à préciser que le bilan de cette équipe ne se résume pas à un ouvrage collectif sur l'acculturation en droit des affaires, même s'il nous semble important de souligner l'existence de ce type de travail. Au-delà de l'importance des publications individuelles des membres de l'équipe, d'ailleurs relevée par l'AERES, entre novembre 2005 et novembre 2009, treize colloques ont été organisés par l'équipe, soit trois à quatre colloques par an.

Au sujet enfin de la visibilité de cette équipe, en particulier sur un plan international, nous tenons tout de même à rappeler que l'ouvrage sur l'acculturation est le fruit d'une collaboration avec l'Université de Montréal (Canada).

#### **2 Equipe EA n°3725 « Droits, Libertés et Territoires »**

- Le fonctionnement de l'équipe s'est toujours efforcé de prendre en compte deux contraintes contradictoires qui sont celles que rencontre toute équipe de recherche dans le domaine du droit : d'une part, la nécessité que chaque chercheur travaille dans son domaine de spécialité et dispose des moyens de poursuivre une activité individuelle de recherche dont on sait bien qu'elle est déterminante en terme de promotion dans la carrière universitaire, d'autre part, la volonté de fédérer les initiatives individuelles pour permettre à chacun de participer à des travaux collectifs à l'origine d'échanges et de développements constructifs pour tous.

Ces contraintes apparentes peuvent être perçues comme des handicaps mais elles sont aussi des richesses pour l'ensemble des membres de l'équipe. L'équipe facilite la participation de ses chercheurs à diverses activités de recherche tout en tirant un profit tant intellectuel que scientifique des résultats qu'ils produisent.

C'est ce mouvement entre l'individuel et le collectif que nous souhaiterions pouvoir continuer sur la base des grandes thématiques qui ont été les nôtres ces dernières années - l'administration des territoires, la justice et la régulation des conflits et les droits fondamentaux - et que nous allons pouvoir partager avec nos collègues de l'autre EA.

- L'implantation nationale de l'équipe n'est pas négligeable.

Il faut, en effet, rappeler que l'équipe appartient au réseau du GRIDAUH. Elle est officiellement l'un des 12 centres associés (voir site du GRIDAUH, <http://www.gridauh.fr>). Notre équipe a déjà un riche passé. Outre la recherche DALO évoquée plus loin, elle s'est impliquée depuis 1999 dans plusieurs contrats de recherche d'ampleur nationale :

« Etat de droit et urbanisme », programme pluriannuel de recherches confié au GRIDAUH par le GIP Droit et Justice et le Centre d'étude et de prospective du ministère de l'Intérieur (2001-2004), étude du site des rives du lac Léman ;

« L'intercommunalité dans les villes nouvelles », programme de recherches confié au GRIDAUH par la Mission Histoire des villes nouvelles (2005-2006), étude de la situation de l'Isle d'Abeau ;

« Evaluation des premiers schémas de cohérence territoriale », programme de recherches confié au GRIDAUH par le ministère de l'Équipement (2006-2008), étude du SCOT de la région d'Annemasse.

Par ailleurs, l'équipe a organisé, à Lyon le 25 janvier 2008, le colloque national portant sur « *Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux* » en association avec le GRIDAUH et l'ADCF.

Ajoutons que, dans l'ouvrage annuel du GRIDAUH (*Droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat*, publié aux éditions Le Moniteur), le centre a la responsabilité d'une chronique d'actualité (depuis 2004 sur la planification stratégique, et depuis 2009 sur la protection du patrimoine culturel).

- L'implantation locale et régionale de l'équipe est réelle.

Les conditions dans lesquelles se déroulent les recherches aussi bien sur le DALO que sur l'évolution de la profession d'avocat en fournissent des exemples : c'est à DLT, et pas à une autre équipe, que le GRIDAUH et la Commission Régionale des Barreaux se sont adressés pour piloter et mener à bien ces projets d'envergure.

Les chercheurs qui participent à la recherche sur le DALO (une privatiste, deux publicistes et une doctorante) sont en lien étroit avec les institutions locales et régionales pertinentes : la Mairie de Lyon, le Grand Lyon, le SIAL (Service InterAdministratif du Logement de la Préfecture), la Direction départementale de la Cohésion sociale (ex-DASS), la Commission de Médiation, les services du Conseil Général, ....

De la même manière, la recherche relative à l'évolution de la profession d'avocat, présentée plus loin, reflète bien la réalité de notre implantation locale. L'étude sera ainsi conduite par des chercheurs lyonnais, mais aussi stéphanois et grenoblois, afin d'aboutir à une évaluation de l'identité d'une profession en pleine mutation (sous la responsabilité d'un PR de l'équipe).

### **3- Eléments de réponse relatifs aux projets de la nouvelle équipe**

La fusion des deux EA de la Faculté va permettre de réunir la quasi-totalité des enseignants-chercheurs juristes en poste à la Faculté.

La nouvelle équipe atteindra ainsi une taille (25 enseignants-chercheurs, une cinquantaine de doctorants) que toutes les équipes de recherche en droit n'ont pas toujours, y compris dans les « grandes » Facultés de Droit, et qui, en tous cas, nous permettra de participer activement aux rapprochements institutionnels en cours avec l'Université Lyon III, rapprochements qui ne concernent pas seulement l'Ecole Doctorale dont on sait qu'elle est d'ores et déjà commune depuis juillet 2007.

C'est pour rendre du caractère généraliste de cette nouvelle unité que nous proposons de compléter le nom « Droits, Contrats et Territoires » par « Centre de recherche en droit », ce qui donne : ***Droits, Contrats et Territoires - Centre de recherche en droit.***

La nouvelle configuration nous donnera certainement une plus grande force pour assurer le pilotage de projets de recherches ou pour engager des collaborations d'envergure.

Dans la mesure où, si elle est accréditée, la nouvelle équipe ne commencera ses activités qu'en janvier 2011, c'est à l'automne prochain que l'ensemble des modalités d'organisation (statuts, désignation de la direction, règlement intérieur...) nécessaires à son fonctionnement sera déterminé et adopté. Pour le moment, il est entendu que les deux responsables des actuelles EA prennent en charge le lancement de la future équipe.

### 3-1 Les grandes thématiques de l'équipe

La future équipe de recherches sera généraliste, abordant à la fois des problématiques de droit privé et de droit public. Le profil scientifique des enseignants-chercheurs nous conduit à ce choix. Nos thématiques centrales pour un travail collectif répondent à cette transversalité.

#### 3-1-1 La complexité du droit

Après la réussite d'un premier travail réalisé en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal et consacré à l'acculturation du droit des affaires, nous souhaitons renouveler cette expérience. Ce souhait étant partagé, nous avons donc réfléchi, avec certains collègues montréalais, à une nouvelle thématique. Nous avons choisi la complexité du droit. Cette nouvelle collaboration doit nous conduire, comme pour l'acculturation en droit des affaires, à la rédaction d'un ouvrage collectif et à la réalisation de deux colloques, le premier à Lyon, le second à Montréal.

Il s'agira de s'interroger, chacun pour son domaine, sa spécialité, sur ce que représente le discours sur la complexité (discours donc sur le droit, et non discours du droit). Quelle place, quel impact, ce type de discours - généralement critique - a-t-il dans nos domaines respectifs ? et qui les tient ? Par exemple, en procédure et droit processuel, le discours sur la nécessité de rendre la justice accessible, « simple » (le mythe de la proximité) rencontre les propos de ceux qui montrent que l'évolution actuelle démultiplie les circuits procéduraux, accentue les phénomènes de concentration et de standardisation, mais de façon adaptée aux « nécessités des contentieux », le résultat étant un véritable chevauchement de procédures. L'invocation de la complexité est la dénonciation d'une insatisfaction, et ne peut donc s'expliquer que par rapport à un contexte (le but, l'enjeu, les effets, la mise en cohérence, etc, de la norme). Il s'agira de rechercher la place, l'orientation d'un discours tenu sur la question, tant par les faiseurs de règles - quand ils disent pourquoi ils les font - que par la doctrine qui les commente. Comment la complexité et la nécessité de simplifier sont-elle évoquées, présentées, débattues ?

Il faudra ensuite comparer les résultats de cette première interrogation. Est-ce que nous parlons tous de la même chose ? Les enjeux ne sont-ils pas très variables d'un domaine à l'autre, et pourquoi ? Comment se traduit l'objectif de simplification ?

#### 3-1-2 La justice et les droits fondamentaux

Outre des travaux individuels, deux recherches collectives sont programmées :

- Un colloque sera consacré aux *Moyens de contrôle utilisés par le Conseil constitutionnel pour la protection des droits fondamentaux*. La question se pose en particulier de leur spécificité par rapport aux cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir utilisés traditionnellement par le juge administratif : ont-ils été purement et simplement transposés, la transposition a-t-elle laissé une place à l'adaptation ou y a-t-il eu - plus radicalement - création d'une grille spécifique ? Les modèles ne sont-ils pas pluriels, intégrant les jurisprudences des Cours constitutionnelles ou quasi-constitutionnelles étrangères ou européennes ? Leur décryptage sera fait sur la base d'une analyse approfondie de la jurisprudence récente du Conseil.

- Une *recherche collective* portant sur un droit particulier, le *droit au logement*. Cette recherche, pilotée par le GRIDAUH, fait suite à un appel d'offres du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, du logement et de l'aménagement du territoire. Outre notre centre, elle associe 5 centres de recherches (CERDEAU de Paris 1, le CEJU d'Aix-Marseille, le CERAPS de Lille 2, l'IEJUC de Toulouse et le CERP3E de Nantes).

La recherche porte sur les multiples aspects de la loi DALO. Certaines des notions utilisées ou créées engendrent des difficultés d'interprétation : l'intervention des Commissions de médiation dans chaque département conduit, en effet, nécessairement à l'émergence d'interprétations différentes sur des situations identiques, autant de difficultés à l'origine d'un contentieux abondant devant les tribunaux administratifs.

La recherche a bien avancé depuis la visite du Comité. Après un rapport intermédiaire présenté en décembre 2009, le rapport final est en cours de rédaction pour être achevé le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Le 6 juin 2010, une journée de travail réunissant les autres équipes impliquées dans la recherche sera organisée à Lyon.

### 3-1-3 Les territoires

- Au-delà du colloque programmé à Lyon en 2010 dans le cadre du RENTI (Réseau d'Etudes sur les Normes Transfrontalières et Inter-territoriales) et portant sur « *Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)* », l'équipe de recherche réalisera toutes les opérations nécessaires à la publication des actes (chez l'éditeur Bruylant où le réseau RENTI dirige une collection).

Pour les deux années universitaires suivantes (2010 – 2011 et 2011 – 2012), deux colloques seront organisés par les deux universités qui, jusqu'à présent, n'ont pas accueilli de telles manifestations (c'est-à-dire l'Université de Trento et l'Université de Louvain la Neuve). Les sujets de ces colloques, qui seront déterminés par l'université d'accueil, ne sont pas aujourd'hui fixés. Un membre (au moins) de l'équipe de recherche participera à ces manifestations en tant que contributeur.

A la fin de l'année universitaire 2011 – 2012, un premier cycle de conférences s'achèvera, ayant mobilisé tous les partenaires du réseau RENTI.

- Par ailleurs, nous proposons que les prochaines *Rencontres juridiques* (journées d'études organisées chaque année depuis 10 ans par les enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit avec le Conseil Général du Rhône) aient pour thème « *La place du département dans la réforme territoriale* » (décision le 28 avril prochain).

- Enfin, nous réfléchissons à l'organisation d'une journée d'études qui permettrait de marquer le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la « *Jurisprudence du bilan* » (jurisprudence « Ville Nouvelle Est », CE Ass 28 mai 1971) au début 2011, colloque suivi d'une publication des actes.

Cette journée réunira universitaires, magistrats, membres du Conseil d'Etat, notamment de la section des Travaux publics, aménageurs. Il s'agira de faire le « bilan du bilan », en évaluant sa pertinence au regard de l'évolution du droit de l'aménagement de l'espace, en particulier de sa branche environnementale.

### 3-2- Les projets communs à certains membres de l'équipe

Depuis la visite du comité, les projets évoqués pour l'année 2010 se sont précisés.

#### 3-2-1 Le réseau transatlantique « *Droit, entreprises et risques* »

L'objectif du projet consiste à créer un réseau transatlantique, basé en Amérique du nord à l'Université de Montréal et en Europe à l'Université Lumière Lyon 2. Ce réseau est destiné à supporter, faciliter, encourager et améliorer la compréhension des rapports entre le risque et le droit en ce qui concerne les entreprises dans une perspective critique. Nous pensons que l'actualité la plus récente nous semble confirmer la pertinence de cette problématique. Au-delà de ceci, la création du réseau paraît indispensable pour plusieurs raisons, notamment : le caractère transnational des entreprises, l'identité des préoccupations relatives au risque et aux entreprises en Amérique du nord et en Europe, la communauté et la complémentarité des réflexions des auteurs nord-américains et européens, et la richesse de l'approche comparative qui permet de s'assurer de la légitimité et de la pertinence des solutions nationales. Plus particulièrement, en favorisant le partage des compétences et le dialogue entre des chercheurs provenant de juridictions différentes, le réseau vise le développement de connaissances quant aux éléments suivants : la nature des risques survenant dans les activités des entreprises; le type d'instruments et de stratégies juridiques employés par le droit national et transnational pour influencer sur ces risques; le rôle des instruments et stratégies dans la prévention, la répartition et l'imputation des risques. Ces constats permettront de lancer une réflexion critique sur les instruments et les stratégies juridiques au regard du critère d'optimalité. Le cas échéant, les travaux contribueront à faire ressortir les défaillances de l'encadrement juridique et d'explorer des voies alternatives de solution.

Les activités du réseau s'organiseront autour d'axes permettant de couvrir les principales dimensions de l'organisation et des activités des entreprises : gouvernance, financement, distribution et opérations, et contentieux

Afin de mieux saisir les enjeux soulevés par la problématique, le projet envisage la création d'un réseau transatlantique dont la tête de pont au Canada se situera au Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) de l'Université de Montréal, en Europe à la Faculté de droit et science politique

de l'Université Lumière Lyon 2. Les activités du réseau se dérouleront de part et d'autre de l'Atlantique, au Canada, en Europe. Elles serviront à créer la dynamique d'un groupe de réflexion et favoriseront l'élaboration d'un programme de recherche. Spécifiquement, le réseau constituera une structure d'accueil pour susciter les collaborations et interactions entre les chercheurs et les étudiants. Il appuiera la préparation de documents de travail qui seront présentés dans des ateliers de travail en vue de structurer la programmation de recherche. Le réseau encouragera le transfert de connaissances à l'intérieur et en dehors des canaux habituels des publications scientifiques dans une perspective transatlantique, l'organisation de colloques en particulier pour faire le bilan des travaux et présenter la programmation de recherche.

Ce projet vient de recevoir l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Le CRSH vient de nous octroyer une subvention de 25 000 \$ canadiens (environ 17 000 euros).

### **3-2-2 La recherche sur « *La profession d'avocat dans la région Rhône-Alpes* »**

Le projet de recherche sur « *La profession d'avocat dans la région Rhône-Alpes* » est maintenant finalisé (orientations, objectifs, budget) avec la Commission Régionale des Barreaux.

Le projet s'attachera, pendant une durée de deux ans, à l'examen des conséquences de l'élargissement des activités des avocats sur les principes communément admis en matière de secret professionnel, de conflits d'intérêts, d'ouverture des sociétés d'avocats aux capitaux extérieurs, d'indépendance et, plus largement, de déontologie ; aux relations avec les autres acteurs intervenant dans le même champ (magistrats, officiers ministériels, autres auxiliaires de justice et juristes en général).

Outre plusieurs juristes de l'équipe, il réunit, sous la responsabilité scientifique d'un professeur membre de l'unité, des chercheurs d'horizons disciplinaires différents (sociologues, économistes, gestionnaires, géographes).

### **3-2-3 La recherche sur « *Les nouveaux modèles propriétaires à l'aube du XXIème siècle* »**

L'idée est d'étudier la propriété, et en particulier la propriété intellectuelle – ne serait-ce que parce qu'un petit noyau dur de membres de la future unité ont investi depuis longtemps ce champ d'investigation – à travers le prisme du contrat et ainsi de le revisiter confronté à la propriété.

Après avoir constaté que l'exclusivisme constituait le pivot central de la propriété, il peut être montré que l'exclusivité, qui domine la propriété, peut être reconstruite par d'autres mécanismes, par exemple le droit de la concurrence, notamment par le biais des facilités essentielles, par le biais de la libre concurrence qui permet le partage, ou par exemple, l'instrument contractuel, notamment avec le développement des logiciels libres, l'open access, les licences obligatoires ou notamment avec la révolution technologique.

La question devient donc actuellement celle de savoir si le contrat n'est pas en passe de (ou ne devrait-il pas) supplanter la propriété. Tel est en tout cas le thème qu'un certain nombre de membres de l'EA ont choisi d'explorer. Les conclusions auxquelles est arrivée l'équipe en matière de brevet d'invention où le contrat a remplacé purement et simplement la propriété, doivent cependant être vérifiées dans d'autres branches de la propriété intellectuelle certes (où le contrat est peut-être sur-investi), mais aussi dans d'autres domaines, comme le vivant, l'environnement, le patrimoine culturel, etc. A cet égard, la fusion avec des spécialistes du droit public de l'environnement devrait enrichir la réflexion sur la propriété de l'eau. De même, la fiducie ou la notion d'affectation auxquelles s'intéressent quelques collègues qui permettent le partage des choses et de leurs usages, qui enseignent donc la liberté de disposer, pourraient servir de terrain d'expérience.

## **3-3 Le rayonnement et la visibilité de la nouvelle équipe**

### **3-3-1 Un blog d'actualité juridique**

Afin d'accroître la visibilité et le rayonnement de la nouvelle équipe, nous avons créé un site d'actualité juridique qui est « alimenté » par l'équipe de doctorants rattachés à l'équipe.

Ce blog est d'ores et déjà opérationnel à l'adresse suivante : [www.blogons-droit.fr](http://www.blogons-droit.fr)



### 3-3-2 L'organisation de colloques

- La journée d'études consacrée à « *La continuité écologique* » prend forme. Un comité scientifique a été constitué avec des collègues de Lyon III (Institut de Droit de l'Environnement) et la Section Rhône-Alpes de la Société Française de Droit de l'Environnement. La date en a été fixée au 18 novembre 2010. La continuité écologique, ou connectivité écologique, représente une des expressions nouvelles du droit de l'environnement. Les problématiques juridiques induites par l'objectif consistant à préserver ou à rétablir la continuité écologique sont nombreuses. La première est relative à la conception même de l'instrument (ou des instruments) permettant de donner un contenu et des traductions spatiales aux fonctions écologiques afin d'en garantir la continuité. Le projet de loi Grenelle II en fournit une première illustration à travers une intégration dans les documents de planification, notamment les documents d'urbanisme. D'autres questionnements sont relatifs aux mesures d'application particulières ("corridors" écologiques) que nécessite le rétablissement de la continuité écologique (régime des autorisations administratives, des études d'impact et de l'évaluation des incidences environnementales). En inventoriant les obstacles juridiques à la mise en application du principe de continuité écologique, la journée d'études, rassemblant universitaires, administrateurs et écologues, s'efforcera également de dégager des solutions juridiques.

Une publication suivra dans une des revues spécialisées dans cette branche du droit (Revue Juridique de l'Environnement ou Droit de l'Environnement).

- Notre manifestation annuelle « phare », les *Rencontres Juridiques* (RJ), est également maintenue. Elle comporte traditionnellement un volet privatiste et un autre publiciste, qui sont réalisées chaque année depuis 2002 en association avec le Conseil général du Rhône. Les thèmes pour les RJ 2010 seront fixés lors d'une réunion le 28 avril.

- Notons aussi qu'un colloque en collaboration avec la Chambre départementale des huissiers du Rhône est également planifié pour octobre 2010.

Un colloque, sous la responsabilité de membres de l'équipe, est prévu pour le jeudi 25 novembre 2010 sur le thème suivant : « *Les huissiers face à la modernisation de la justice* ». Ce colloque est organisé en partenariat avec la Chambre nationale et la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon.

### 3-3-3 L'organisation de cycles de conférences

Il nous semble nécessaire de dynamiser notre équipe sur un plan scientifique. Cela permettra également d'accroître sa visibilité.

Dès la rentrée prochaine, un programme de conférences sera mis en place.

- Des conférences d'actualité pour présenter et analyser des questions juridiques en débat.

- Des conférences « bilan », du type : le bilan de l'année en droit fiscal, en droit des sociétés, en propriété intellectuelle, en droit constitutionnel, en droit des droits de l'Homme...

- Des conférences « jeunes chercheurs », confiées à des membres de la doctrine, pour aborder, sous un angle renouvelé, des thèmes plus théoriques à l'image de la conférence prononcée le 11 février dernier sur « La déconcentration administrative » (analysée sous l'angle de la RGPP). D'autres sont programmées sur les thèmes du service public et de l'administration territoriale.

Nous proposerons à des doctorants en fin de thèse et à de jeunes docteurs d'intervenir.

### 3-3-4 Le développement des partenariats

- A l'exemple du partenariat avec le Centre de droit des affaires et commerce international de l'Université de Montréal, nous pensons qu'il convient de développer d'autres partenariats et d'ouvrir l'équipe à des chercheurs étrangers afin de nouveau d'accroître sa visibilité et son rayonnement.

Tout d'abord vers des centres étrangers, depuis la visite de l'AERES, nous avons mis en place trois nouveaux partenariats avec : la Chaire de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal, Canada), la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques (Université de Montréal, Canada) et la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil (Université de Montréal, Canada). Nous avons également mis en place d'autres partenariats avec des centres de recherche en France : le Centre du droit de l'entreprise de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université

de Strasbourg, l'Institut de droit des affaires de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III et le Centre de droit économique de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III. Dans ce cadre là, nous souhaitons mettre en place des partenariats privilégiés avec les centres de recherche rattachés à l'Université Lyon 3. Le but de ces partenariats serait de diffuser de manière plus large des informations concernant des colloques, conférences que nous organisons parfois de manière un peu isolée et également de diffuser des informations sur des publications. Cela nous permettra d'échanger des conférences. Cela pourrait enfin nous permettre éventuellement de travailler sur des projets collectifs, des colloques. L'idée est surtout de créer un lien entre centres de recherche surtout basé sur un échange d'informations, des projets scientifiques communs.

- Un projet de coopération avec des collègues de l'Université de Sherbrooke (Québec, avec laquelle nous sommes déjà liés, notamment par des Masters conjoints) et l'Université d'Ottawa concernant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant est en cours de montage dans le cadre des Partenariats pour des échanges transatlantiques (Programme de coopération Canada-Union européenne en matière d'enseignement supérieur, de la formation et de la jeunesse).
- Nous avons également sollicité plusieurs enseignants-chercheurs étrangers et français pour compléter notre équipe en tant que chercheurs associés en poste à l'IEP de Lyon, de la Faculté de droit de Université de Montréal (Montréal, Canada), de la Faculté de droit, CUPL (Pékin, Chine), de la Faculté de droit de Université d'Alger (Alger, Algérie), de la Faculté de droit, de l'Université Cadi Ayyad (Marrakech, Maroc), de la Faculté de droit de l'Université de Clermont-Ferrand), d'EM Lyon Business School (Lyon, France), de la Faculté de droit de l'Universidad del Salvador (Buenos-Aires, Argentine).
- Nous souhaitons rappeler que plusieurs des membres de l'équipe entretiennent des liens étroits avec divers *éditeurs* et *revues juridiques nationales*. On peut ainsi citer : les éditions Bruylant (direction de la collection « Droit des relations et de la coopération transfrontières »), Gualino, Ellipses et Lexis-Nexis ; les revues *La semaine juridique* (Chronique de droit comptable dans l'édition Entreprise et Affaires), *La Revue d'actualité juridique de droit administratif* (AJDA, rubrique de droit public économique), *Les Cahiers du Conseil constitutionnel*, *Aspects* (Agence Universitaire de la Francophonie), *Propriété industrielle*, *Communication – Commerce électronique* (chronique régulière), *Le Clunet*, *La revue de l'arbitrage*.
- Dans le même sens, un certain nombre de collègues travaillent régulièrement avec diverses institutions d'envergure nationale, notamment : l'Institut Louis Favoreu-GERJC de l'Université Aix-Marseille III ; le GRIDAUH, le Ministère en charge de l'urbanisme, l'Assemblée des Communautés de France, le Sénat ; diverses instances de l'Agence Universitaire de la Francophonie (réseau de chercheurs *Droits fondamentaux*, Comité de réflexion sur la formation à la recherche).
- Par ailleurs, le système de partenariats, notamment locaux, que nous avons mis en place s'efforce de dépasser le clivage traditionnel entre la pédagogie et la recherche : c'est parce que nous avons des activités pédagogiques que nous intéressons les responsables du tissu institutionnel local (liens étroits avec les collectivités locales déjà mentionnées pour lesquelles certains d'entre nous interviennent régulièrement en tant qu'enseignants mais aussi en tant que chercheurs susceptibles de les aider dans telle ou telle circonstance, un projet à monter, une réflexion à mener sur un nouveau texte, ...).
- Un partenariat nous unit depuis plusieurs années à la Chambre régionale des huissiers de justice et à l'Association française de gouvernement d'entreprise (*supra*, le prochain colloque organisé en coopération).

### **3-3-5 L'encadrement des doctorants**

Il nous semble important d'améliorer l'encadrement des doctorants. Même s'il s'agit avant tout de la mission de l'Ecole Doctorale (mais il y a près de 500 doctorants dans l'ED et donc des possibilités limitées pour entendre tous les doctorants), nous allons organiser, à différentes étapes de l'avancement de leur thèse, une évaluation : les auditions de suivi. Ces évaluations prendront la forme d'un travail de synthèse écrit et d'un exposé oral présenté devant des enseignants-chercheurs confirmés. Le but est d'aider les candidats dans leur travail de recherche et de les confronter à des échéances les incitant à un

travail régulier en plus de leur donner un « avant-goût » de la soutenance. Nous débuterons ces « auditions de suivi » en septembre 2010.

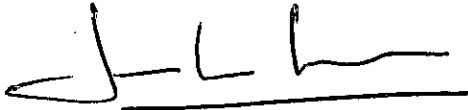
On ajoutera que l'une de nos allocataires sera accueillie au sein de Centre du droit des affaires et du commerce international de la Faculté de droit de l'Université de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011.

En dépit de la faiblesse des moyens dont elles disposent jusqu'à présent, les deux actuelles EA de la Faculté ont un bilan qui nous paraît positif; la nouvelle équipe de recherche, qui s'est fixé un agenda ambitieux, entend poursuivre ses efforts, espérant une meilleure attention de la part de l'Université.

Edith Jaillardon, Directrice de l'équipe «Droits, Libertés et Territoires».

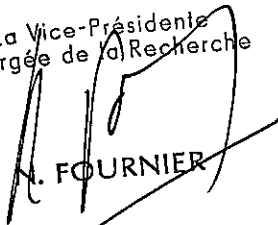


Jean-Louis Navarro, Directeur de l'équipe «Droit comparé et international des affaires».



Pour le Président  
et par délégation

La Vice-Présidente  
Chargée de la Recherche



N. FOURNIER